



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelyne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-50**

Objet : **Fixation du nombre d'administrateurs délégués**



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-50**

Objet : **Fixation du nombre d'administrateurs délégués**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'article 28 du décret 85-643 du 26 juin 1985 permet au Président de déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un membre du conseil d'administration.

Jusqu'à présent un poste d'administrateur délégué a été créée conformément à cette disposition.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de fixer à 1 le nombre d'administrateurs délégués, et d'autoriser le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- ▶ de fixer à 1 le nombre d'administrateurs délégués
- ▶ d'autoriser le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Le Président,

Bertrand MASSOT

Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
La transmission en préfecture le : **02/07/2026**
La publication le : **02/07/2026**